

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES ARTICLES SUR :  
<http://www.academie-gaullisme.fr/>

COURRIEL : [acadgaul1@free.fr](mailto:acadgaul1@free.fr)

## LA NUIT DU FOUQUET'S

par Luc BEYER DE RYKE,

UNE révolte ? Non Sire, une Révolution !

Nous n'en sommes pas là mais à se tendre il arrive un jour que la corde se casse.

C'est le sentiment éprouvé lorsqu'on se mêle, comme je l'ai fait, aux récentes manifestations à Paris et à Bruxelles.

À Bruxelles, il y a dix ans qu'on avait vu un rassemblement d'une telle ampleur. Les couleurs de la rue représentaient un symbole et disaient la signification politique de l'événement. Les dizaines de milliers de travailleurs belges avaient revêtu un surplus rouge pour les uns, vert et bleu pour les autres. Ce qui n'avait rien à voir avec la palette du peintre ni pour agrémenter la vision de l'œil de la caméra ou de l'appareil du photographe. Le rouge pour les Socialistes, le vert pour les Chrétiens, le bleu pour les Libéraux.

Suite page 2

## LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

par Christine ALFARGE

« L'Europe doit trouver sa place dans l'architecture du monde qui se dessine. »

### Une politique cohérente.

C'EST en réfléchissant sur la célèbre formule du Général de Gaulle, « *L'Europe de l'Atlantique à l'Oural* » que l'on peut notamment reprendre le cheminement de sa pensée au sujet de la construction européenne qui apparaît pour lui comme une « exigence ». Telle « une union des États », préservée de toute supranationalité, affirmant l'identité de ceux qui la composent, dont il perçoit « l'ardente nécessité », la construction européenne apparaît indispensable à la fois pour l'influence de la France et pour la paix.

À son retour au pouvoir en 1958, le Général de Gaulle sait où il veut aller avec une France qui pourra à nouveau jouer un rôle clé. Dans ses *Mémoires d'Espoir*, il écrivait « *S'il est une voix qui puisse être entendue, une action qui puisse être efficace, quant à l'ordre à établir en remplacement de la guerre froide, ce sont par excellence la voix et l'action de la France* ». Au regard des réalités, il sait qu'il doit trouver les moyens de la politique qu'il veut mener.

Fin 1962, sur le plan institutionnel, le principe de l'élection du président au suffrage universel est adopté, le redressement économique est réussi, le problème algérien est réglé. Mais l'objectif qui paraît marquer davantage ses intentions, est l'affirmation européenne à travers le plan Fouchet, appelé « *Traité établissant une Union d'États* », en effet, initialement, le Général de Gaulle veut faire du rapprochement franco-allemand, la « pierre angulaire » d'une construction

d'un ensemble indépendant.

La mise en œuvre du Marché commun européen va notamment permettre d'instaurer un calendrier des décisions à prendre en matière agricole et faire émerger rapidement l'idée d'une « préférence communautaire » qui sera adoptée. Celle-ci sera basée sur six règlements garantissant aux producteurs de la Communauté un accès préférentiel sur ses marchés ainsi que la solidarité financière des six pays qui la composent. Un Fonds européen de garantie et d'Orientation agricole (FEOGA) sera créé afin d'aider les marchés et les changements nécessaires à l'amélioration des productivités.

Dès novembre 1959, à l'initiative de la France et en accord avec les Six, se tiendront des réunions trimestrielles régulières avec les ministres des affaires étrangères. Il apparaît alors au Général de Gaulle qu'une union toujours plus étroite entre les peuples européens est nécessaire face aux super puissances.

En septembre 1960, après s'être entretenu auparavant avec le chancelier allemand Adenauer puis ses autres partenaires européens, le Général s'exprime publiquement : « *Construire l'Europe, c'est-à-dire l'unir, est pour nous un but essentiel. Pour cela il convient de procéder non pas d'après des rêves, mais suivant des réalités. Or, quelles sont les réalités de l'Europe... ? En vérité ce sont les États...* ». Il énonce alors son projet : « *Assurer la coopération régulière des États de l'Europe occidentale, c'est ce que la France considère comme souhaitable, possible*

Suite page 2

### Sommaire

Pages	
1, 2	Christine ALFARGE
1, 2, 6	Luc BEYER DE RYKE
7	Maurice CHAUDILLON
3, 4, 7	François LARDEAU
5, 6	Pierre LOMBARD
8 à 11	Georges AIMÉ
12 à 15	Paul KLOBOUKOFF

## LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE...(SUITE)

*et pratique, dans les domaines politique, économique, culturel et dans celui de la défense... Cela comporte un concert organisé, régulier de gouvernements responsables et le travail d'organismes spécialisés dans chacun des domaines communs et subordonnés aux gouvernements. ».*

Le soutien du chancelier allemand Adenauer au projet du Général sera déterminant lors d'une réunion des premiers ministres de la Communauté en février 1961, à Paris. Une commission politique est alors créée, présidée par Christian Fouchet avec en toile de fond l'accord franco-allemand qui impulse sur les hésitations des autres États européens afin de donner forme à la volonté d'union politique et tendre vers une construction européenne à caractère intergouvernemental, selon le souhait du Général de Gaulle. L'Europe politique semble voir le jour. Cependant, le plan Fouchet est rejeté, un désaccord profond et définitif entre la France et ses partenaires européens a lieu le 17 avril 1962 notamment sur la réorganisation des institutions ainsi que la candidature de la Grande-Bretagne, soutenue depuis le début du traité par les Néerlandais et ralliée par les Belges, projetant un processus conduisant à la supranationalité.

L'échec du plan Fouchet avait montré l'influence des Britanniques dont le « Premier » d'entre eux Macmillan se voulait pourtant persuasif auprès du Général de Gaulle en lui tenant ces propos : *« Il faut rétablir l'équilibre. Certes pour le moment, la présence américaine nous garantit l'essentiel. Mais on peut douter qu'elle doive durer indéfiniment. D'autre part, il en résulte pour les Européens une pénible sujétion, à laquelle, vous Français, voudriez vous soustraire et que nous, Anglais, supportons malaisément. Rassemblons l'Europe, mon cher ami. Nous sommes trois qui pouvons le faire ensemble : vous, moi et Adenauer. ».* Le Général ne se faisait pas beaucoup d'illusions, mais la perspective d'une coopération militaire avec l'Angleterre qui possédait un arsenal nucléaire comme la France rendait crédible son projet concernant un bloc ouest-européen indépendant.

C'est lors d'une rencontre avec Macmillan en juillet 1962, que le Général de Gaulle lui fait part de ces intentions : *« Il devrait y avoir une politique européenne non seulement pour l'Europe mais pour le monde entier. À cet effet, il devra aussi exister une défense européenne sans laquelle aucun gouvernement n'a de responsabilité ni d'autorité. ».* La réaction de Macmillan semblait aller dans le

sens de l'approbation du point de vue français, cependant quelques mois après des ambiguïtés apparaissaient du côté britannique pour faire place finalement à des accords conclus avec les États-Unis sur une force multilatérale atlantique. Bien entendu, il était hors de question pour le Général de Gaulle d'être associé à la même offre américaine faite aux Britanniques, mais au contraire de s'opposer à tous contrôles sur les forces de frappe européennes.

### Le traité franco-allemand de l'Élysée.

Le 14 janvier 1963, le Général rejetait à la fois la candidature britannique et l'offre des américains. Quelques jours plus tard le 22 janvier 1963, était signée à Paris une version bilatérale du plan Fouchet. Ce traité franco-allemand était un substitut au projet d'Europe politique qui pouvait comme le pensait le Général de Gaulle rassembler les autres pays européens. Mais ce substitut du projet d'Europe politique est mis en échec par un préambule additif allemand évoquant notamment « une étroite coopération entre les États-Unis et l'Europe, la défense commune dans le cadre de l'OTAN, l'Union de l'Europe y compris la Grande-Bretagne ». Les espoirs français sont touchés au vif, mais la volonté du Général de Gaulle de faire émerger une troisième voie européenne entre la Russie et les États-Unis, reste intacte. Dès 1964, il rappelle que son objectif n'a pas changé et déclare : *« La construction d'une Europe européenne, autrement dit indépendante, puissante et influente au sein du monde de la liberté. ».* Dans sa pensée, il s'agit avant tout de préserver la Communauté des Six et l'achever.

***Qui peut contester au Général de Gaulle d'avoir eu le courage d'affronter la question européenne en réunissant à la fois le progrès social mais aussi l'identité politique par rapport aux autres pays du monde ? Le système occidental dominait le monde, il n'a plus le monopole du bien ni des certitudes. Son modèle de croissance est condamné par la mondialisation financière, le facteur démographique a pris une revanche de masse. Nous vivons le renversement du monde. Cette crise qui frappe la planète entière est surtout une crise bancaire et financière, elle révèle que l'économie ne peut constituer le fondement, hors marché, des sociétés. Nous devons donc repenser avec la plus grande acuité notre propre place dans le monde. C'est la voix des nations qui se fait entendre.*** ■

## LA NUIT DU FOUQUET'S...(SUITE)

Toutes les forces syndicales battaient le pavé ou l'asphalte en « front commun ». Au nom d'une « Europe sociale » toujours évoquée mais jamais née, les Belges avaient été rejoints par les Allemands conduits par une fanfare de mineurs en uniforme noir, le képi surmonté d'un plumet, de Roumains et de Bulgares, banderoles et couleurs nationales déployées.

### La colère de la rue

Et les Français ? J'y viens. Ils étaient nombreux. Oubliées les divisions et les querelles. Bras dessus, bras dessous et à leur tour défilaient la FSU, FO, la CDFP. La CGT était là avec, à sa tête Bernard Thibault. Répétition générale avant les « manifs » françaises contre la retraite à soixante-deux ans.

De Bruxelles à Paris j'ai retrouvé – de la République à la Nation – le peuple de la protestation. Qu'importe les querelles de chiffres, ils étaient si nombreux que durant des heures il n'y eut pas de défilé mais un piétinement. C'était un samedi. Les femmes étaient nombreuses. On était venu manifester en famille. Avec les moutards. Les casseurs, eux, n'étaient pas au rendez-vous comme ils l'étaient au temps du CPE.

Ici, c'était heureusement sans violence mais ce serait une erreur pour cela de minimiser l'ampleur et la profondeur de la rébellion sociale. Avec, pour risque, une violence à venir si on persiste à la négliger. N'étant pas économiste je me garderai d'un avis définitif et tranchant sur le fond du dossier des retraites. Qu'il y ait une réforme nécessaire est un fait accepté par une majorité

# AU FIL DES JOURS

par François LARDEAU

## L'Affaire ou la confusion des genres

**D**E l'affaire Bettencourt, aux relents sordides, on est passé à l'affaire Woerth, lieu de tous les amalgames, et, faudrait-il plutôt dire aujourd'hui, à l'affaire Sarkozy, puisque tous les développements médiatiques et politiques auxquels ont donné lieu ces « révélations » n'ont finalement visé qu'un seul homme, le Président de la République. La façon dont ils se sont succédés à propos de la gestion de la fortune de Mme Bettencourt et de ses comptes et autres biens à l'étranger non déclarés ne laisse aucun doute sur la volonté d'exploiter un contentieux fiscal pour discréditer l'ex-ministre du Budget devenu ministre du Travail et comme tel en charge de la réforme des retraites, et, au travers de lui, le président qui voulait faire de cette réforme un des temps forts de son quinquennat. S'y est ajouté, dénoncé opportunément comme un conflit d'intérêts, le fait que ce ministre était et surtout avait été le trésorier du parti présidentiel au moment de la campagne électorale.

Certes, il apparaît que le ministre Woerth n'a pas géré sa situation et celle de son épouse, gestionnaire pour partie de la fortune de Mme Bettencourt, avec toute la prudence requise lorsqu'on exerce une fonction ministérielle aussi sensible que la sienne, que ce soit comme ministre du Budget ou que ce soit comme chargé de la réforme des retraites en tant que ministre Travail. Le premier ministre et le Président de la République ne pouvaient de leur côté ignorer les incompatibilités qui existaient entre les différentes fonctions et emplois publics<sup>1</sup> et privés du couple. Il leur appartenait de mettre les intéressés devant les choix qui s'imposaient à eux. Ils ne l'ont pas fait à temps et l'abandon par M. Woerth, sur injonction présidentielle, de sa fonction de trésorier a été plutôt ressentie comme un aveu de culpabilité au regard du passé que comme la régularisation d'une incompatibilité aujourd'hui reconnue. Au-delà du caractère éventuellement délictueux de certains actes du ministre qui semble avoir quelque peu mélangé charge publique et intérêts familiaux, la faute politique est évidente, et elle éclabousse la majorité au pouvoir dans son ensemble.

La conséquence a été immédiate. Passer du ministre au Président de la République, il n'y avait qu'un pas. À l'initiative d'officines et de médias que l'honnêteté intellectuelle n'étouffe pas, les procès d'intention se sont multipliés pour attaquer systématiquement toute initiative présidentielle, visant évidemment à paralyser l'action gouvernementale au nom bien entendu de valeurs

universelles, telles celles de la démocratie ou tels encore les droits de l'homme désormais mis à toutes les sauces. De sorte que, au niveau gouvernemental, l'affaire est devenue déstabilisatrice à plus d'un titre. Dans le climat délétère qui règne aujourd'hui, il semble bien que les apprentis sorciers qui poussent à la crise institutionnelle, abondamment relayés par des médias majoritairement acquis à l'opposition, ne mesurent pas les risques qu'ils font courir à la République. On ne peut plus parler de démocratie, mot vidé de sens quand est pratiquée cette forme de lynchage médiatique dont certains bien-pensants se délectent fort imprudemment ! Sans oublier la curieuse pratique qui consiste à passer outre le secret de l'instruction, garantie d'une justice hors de toute influence, en arguant du droit à l'information... Information le plus souvent déformée et instrumentalisée idéologiquement. Plutôt trotskyste la méthode, non ?

**La haine portée au Président de la République en tant que personne** est telle (que veut-on ? qu'il se démette, qu'il se suicide, qu'on l'y aide ?) qu'aucune possibilité de se justifier ne lui est donnée. Révélé, tout fait ou geste de sa part<sup>2</sup> donne immédiatement lieu à une interprétation à sens unique et à de nouveaux amalgames, chacun prétendant détenir toutes les preuves matérielles de ce qu'il avance. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que, dans l'affaire Woerth, le rapport de l'Inspection générale des Finances (IGF) ait été récusé avant même d'être rendu, ni que la Justice, quand elle n'intervient pas à charge, soit aussitôt accusée de dépendance. Le dessaisissement du procureur Courroye et la nomination d'un juge d'instruction ont été réclamés à grands cris, mais il ne faut se faire aucune illusion : si ce dernier ne se joint pas à la meute, son indépendance sera vite à son tour mise en cause !

Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas ici de défendre envers et contre tout le président Sarkozy, le ministre et trésorier Woerth, l'UMP, et même la droite dans son ensemble. Il ne s'agit pas davantage de faire le jeu de l'extrême-droite, ni d'ailleurs d'autres extrêmes... Bien au contraire. Les gens sont ce qu'ils sont, chacun avec ses défauts et sa part de vérité, le président Sarkozy comme les autres. Sauf à être de la plus grande mauvaise foi, force est de constater que les circonstances ne l'ont pas servi. Sans doute a-t-il sous-estimé l'ampleur de la tâche quand il a entrepris de mener de front un ensemble de réformes qui bousculait un peuple endormi dans la fausse certitude

**AU FIL DES JOURS...(SUITE)**

de la pérennité de ses acquis sociaux. La moindre des honnêtetés intellectuelles serait de reconnaître les faits et les limites des marges de manœuvre gouvernementales, s'il en reste. On peut faire à gauche toutes les promesses que l'on veut pour s'assurer de revenir au pouvoir en 2012, la sanction la plus probable d'un tel succès par les marchés sera l'abaissement immédiat de la notation financière de la France, avec toutes les conséquences qui en découleront, en particulier sur le plan social ! Alors, bonjour le plan d'ajustement structurel à la grecque imposé par Bruxelles, Francfort et le FMI !

**Il n'y a pas de projet socialiste de réforme des retraites parce qu'il ne peut pas y en avoir sur la base de déclarations promettant un retour à la retraite à soixante ans.** Il est évident que la très modeste réforme, d'ailleurs sans doute insuffisante à terme, qu'a votée l'actuelle majorité, était le minimum acceptable, non seulement par le marché, mais surtout pour nos partenaires européens qui n'ont nulle envie d'avoir un jour à se cotiser pour venir au secours d'une France tombée en faillite, c'est-à-dire en cessation de paiement.

Les Socialistes se plaisent à faire étalage des personnalités qui en leur sein peuvent prétendre à la couronne présidentielle en 2012. Belle brochette en vérité, dont Strauss-Kahn, indispensable caution pour ratisser large au centre, mais comment peuvent-ils faire croire qu'un ex-patron d'un FMI initiateur des plus sévères plans d'ajustement structurel dans le monde entier se ralliera à leurs billevesées ?

Depuis les premiers temps du pouvoir mitterrandien, on n'avait jamais connu un tel entêtement à faire prendre des vessies pour des lanternes. Ou bien l'opposition a un programme socioéconomique globalement cohérent dans le contexte supranational européen dont elle a été elle-même à l'origine, et alors qu'elle l'expose ; ou bien, comme son comportement exclusivement « antisarkosyste » le fait craindre, il n'en est rien, et c'est à une course à l'abîme qu'elle entraîne le peuple français. La pseudo entente entre la stalinienne Aubry et le néo-libéral (ès fonction)

Strauss-Kahn dont fait état le slalomeur politicien Bartolone confirme le caractère exclusivement personnel de la lutte pour le pouvoir – c'est très mitterrandien – qui s'engage au sein du Parti Socialiste à l'approche de la prochaine présidentielle. Ce n'est certes pas l'intérêt général qui motive ces candidatures - sauf peut-être pour M. Hollande qui souhaiterait que son parti sorte enfin de l'antisarkozysme stérile dans lequel il se complait -, mais bien, pour chacune d'entre elles, une ambition personnelle relevant d'un ego démesuré. Alors, de grâce, et foin d'hypocrisie, qu'on cesse de nous donner des leçons de morale et de bien-pensance !

Où cela peut-il mener ? Rien ne venant calmer le jeu en cette fin de septembre, tout est à craindre, y compris une crise institutionnelle quand on voit le comportement hystérique qui a saisi la gauche parlementaire à l'Assemblée nationale au prétexte que, à l'occasion du débat sur la réforme des retraites, le président Accoyer lui a refusé de jouer l'obstruction – depuis 2007, c'est tout ce qu'elle sait faire, ce qui n'empêche pas les socialistes et leurs alliés de prétendre aux responsabilités gouvernementales.

De frustrations en frustrations, le peuple français pourrait bien un jour finir par rejeter globalement le système et ses représentants, et, à l'instar d'autres peuples européens, comme on le voit maintenant pratiquement à chaque élection, glisser vers des formes de gouvernement plus radicales. L'abstention grandissante aux scrutins électoraux ne relève pas seulement d'un simple désintérêt, individualiste, pour la chose publique. Pour beaucoup de ceux qui la pratiquent, elle témoigne d'un désaccord profond, devenu de plus en plus viscéral si l'on peut dire. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, en effet, elle se casse ! Les signes se multiplient, que l'on peut certes considérés comme des faits divers à faire figurer dans la rubrique des « chiens écrasés », mais qui, à bien y réfléchir, jalonnent une descente aux enfers. Le comportement irresponsable d'une grande partie de la classe politique française, droite et gauche confondues, est porteur aujourd'hui du risque majeur qui découle de tout désordre ainsi en quelque sorte « institutionnalisé » comme on le voit à

*Suite page 7*

Académie du Gaullisme  
22, rue Brézin, 75014 Paris  
acadgaul1@free.fr

**BULLETIN D'ADHÉSION 2010 ET D'ABONNEMENT À "18 JUIN"**

à retourner à Académie du Gaullisme, B.P. 48 - 94702 Maisons-Alfort

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Cotisation  + de 25 ans : 35 € •  - de 25 ans : 16 € •  Couple : 39 € •  Membre bienfaiteur : à partir de 75 €

Établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme

# POURQUOI JE N'ÉCRIS PAS DANS LA LETTRE DU 18 JUIN

par Pierre LOMBARD

**R**EMARQUE préliminaire : c'est l'article de Paul Kloboukoff dans le numéro de septembre qui m'a décidé à soumettre ce texte, déjà en grande partie conçu en août. Paul écrit avec sa tête, moi avec mes tripes. Le contenu est donc forcément moins riche, mais certaines préoccupations se rejoignent.

On peut regretter la faiblesse du nombre de contributeurs réguliers à la *Lettre du 18 juin*.

En ce qui me concerne, la discrétion que chacun peut constater vient de ma prudence face à la conception de la liberté d'expression que manifeste notre République. Outre les ennuis personnels, je m'en voudrais d'en causer à l'Académie du Gaullisme.

En disant ce qu'on pense du procureur de la République de l'Hérault, et de ses amis de la cour d'appel de Montpellier, on risque un an de prison et 15.000 euros d'amende et déjà la moitié de ces peines si on se contente d'exprimer son opinion sur la décision qu'ils ont rendue, de maintenir en prison un septuagénaire « coupable » d'avoir voulu se défendre contre des cambrioleurs.

Cela n'empêchera pas des millions de Français de tenir, en famille ou au zinc du bistrot, des propos bien plus « condamnables » qu'on ne saurait écrire. S'ils n'ont pas d'ennemi personnel équipé pour les enregistrements clandestins, ils ne risquent rien. Sur un site Internet, il y avait même une « réaction d'internaute » assez gratinée, qui en plus parlait de ces magistrats comme de « l'équipe Sarko qui soutient les cambrioleurs ». Une telle lacune d'instruction civique est encore plus comique (ou inquiétante ?) quand on connaît la coloration dominante des produits issus de l'école de la Magistrature depuis 1968.

Si on donne un avis déviant sur les « droits » des homosexuels, ou sur le traitement à réserver à certaines catégories d'étrangers, c'est six mois de prison et 25.000 euros d'amende.

En revanche, en appartenant à une certaine caste, on pourrait diffuser en toute impunité un document illicite, colporter n'importe quelle rumeur pour salir un homme.

En effet, un degré de plus vient d'être franchi dans l'escalade des excès de la corporation médiatique. Il n'y a plus ni règle ni mesure, et tous les moyens sont bons pour abattre une cible humaine. Si l'administration judiciaire confirme ces bruits, ils se félicitent de son « indépendance », et si elle les infirme, ils prennent les mêmes accents de sincérité indignée pour lui reprocher d'être aux ordres du « pouvoir ».

Et s'ils ne trouvent pas assez de faits légalement ou moralement répréhensibles à l'encontre des victimes, certains n'hésitent pas à présenter comme des turpitudes personnelles ce qui a été fait en application de la loi (bouclier fiscal ou vente de domaines d'état), ou encore à bricoler des documents pour les rendre scandaleux.

Que Mamère ou Montebourg fouillent dans les poubelles, c'est explicable, puisque c'est le dernier endroit qui leur reste pour trouver des idées, et c'est tolérable, puisqu'ils sont responsables au moins devant leur corps électoral.

Mais lorsque toute la corporation médiatique, ou presque, se jette sur un monceau d'ordures pour en couvrir un ministre ou une vieille dame trop riche, les uns répercutant avec empressement toutes les affirmations des autres, sans qu'aucune responsabilité ne puisse être assumée, cela dépasse les bornes de l'acceptable.

En parlant de « presque toute la corporation médiatique », il y a au moins une chose certaine : on ne trouvera pas les exceptions dans l'audiovisuel « public », et il est pénible de constater que nos impôts financent une telle meute.

Toutes les bonnes âmes crient à la « liberté de la presse », mais devant un tel dévoiement, il y a deux évolutions possibles.

La première serait de ramener la liberté de la presse à une dimension plus raisonnable.

Comment appelle-t-on un pouvoir qui dénie tout contre-pouvoir ? N'est-ce pas une dictature ?

Un patron qui mène son entreprise à la ruine peut être interdit de gérer.

Un élu qui cache 1.000 euros de dépenses électorales est systématiquement destitué.

Pourquoi le titulaire d'une carte de presse ne pourrait pas en être privé en cas de manquement à la déontologie de sa profession ? Tout simplement parce que les règles n'existent pas et qu'aucun responsable politique n'oserait en établir ! Il existe bien une « charte » conçue en 1918, mais c'est une initiative interne, qui prend soin d'affirmer que seuls les membres de la corporation ont le droit de juger leurs pairs. Curieux relents de privilèges qu'on croyait abolis depuis 1789 (et 1945). Ne comportant que des « devoirs » au départ, cette charte a évolué avec l'apparition de « droits » exorbitants du droit commun, entérinés par la législation ou la coutume dans les pays démocratiques, et méticuleusement défendus par la Cour européenne des Droits de l'Homme. (Les deux versions de la charte sont disponibles sur le site internet du Syndicat national du journalisme.)

La comparaison entre les devoirs admis et la pratique observable suffit à prouver la vanité de cette charte, notamment en matière de loyauté des méthodes, de respect de la vie privée, et de substitution à la police. Puisque le volet « devoirs » n'est pas respecté, pourquoi les revendications de « droits » qui complètent la version actuelle auraient-elles une justification ?

Mais on souhaite bonne chance à quiconque oserait les mettre en cause. Et pourtant, l'impact de ces dérives sur les masses est plus fort chez nous qu'ailleurs : que ce soit sous un régime

Suite page 6

## POURQUOI JE N'ÉCRIS PAS DANS LA LETTRE DU 18 JUIN...(SUITE)

« musclé », ou, à l'autre extrême, sous le premier amendement de la Constitution américaine, chaque citoyen est habitué à détecter derrière n'importe quelle source d'information un élève potentiel de Goebbels ou Beria. En France, ce réflexe n'existe pas, et l'opinion se laisse abuser sans difficulté par le « vu à la télé » ou le « c'était dans le journal ».

C'est ici qu'on peut entrevoir l'autre évolution possible : donner à tous la même liberté qu'à la presse. À partir du moment où chacun pourra dire n'importe quoi sans être inquiété pénalement (ce qui n'exclut pas réparation au civil des abus les plus manifestes), tout le monde apprendra à filtrer les informations reçues (y compris sur Internet, ce qui serait un progrès).

Et tant pis pour le politiquement correct et la pensée unique, tant pis pour les imams choqués (il y a bien longtemps que les curés ne relèvent que les plus énormes blasphèmes), tant pis pour tous ceux qui veulent dicter les mots permis ou interdits, ils pourront toujours répliquer avec les mêmes armes.

Comme le notait Paul Kloboukoff dans son article, la puissance publique tend à déployer les mêmes moyens judiciaires pour les dérapages verbaux que pour les agressions physiques, seules les peines étant – parfois – plus légères, et cela jusque dans les cours de récréation !

Dans ces conditions, la différence entre le mot et le geste s'estompe dans les esprits, surtout juvéniles, et on peut se demander si ce n'est pas une des causes de passages à l'acte de plus en plus fréquents.

Abolissons donc les textes pénaux qui sévissent contre les « injures à... », ou « contestation de... », ou dont l'objet est de « réprimer tout propos, etc. ». Réservons la rigueur de la loi aux actes que lesdits propos n'auront pas exorcisés, et laissons les

tribunaux civils accorder aux victimes d'abus des réparations dissuasives.

L'idée de dépénaliser la diffamation est dans l'air depuis quelque temps, et ce n'est sans doute pas pour rien que, sur l'un de ces sites internet qui prétendent faire du journalisme, on a pu lire « dépénaliser la diffamation, c'est pénaliser la presse ». Une certaine presse, peut-être...

Y aura-t-il un jour en France des hommes politiques prêts à considérer l'ensemble des citoyens comme des hommes capables de raisonner et de faire la part des choses ? Avouons que le pari est risqué, notamment à la lumière de la « réaction d'internaute » citée plus haut, mais ne vaut-il pas d'être tenté ?

Puisque tout cela est parti des affaires de Mme Bettencourt, observons que le principal indice d'une faiblesse du jugement chez elle est certainement qu'elle réside encore en France, et le traitement qui lui est réservé en ce moment fera réfléchir tous les entrepreneurs qui ne se sont pas encore enfui avec leurs investissements, ainsi que ceux qui auraient envisagé de rapatrier leurs avoirs dans cette France que le regretté Jacques Marseille appelait « une Union Soviétique qui a réussi » (disons « qui ne s'est pas encore écroulée »).

On ne peut s'empêcher de rappeler le vieux problème d'arithmétique de CE1 : « il y a six grives sur une branche, un chasseur tire et en tue deux, combien reste-t-il de grives sur la branche ? ». Tous ceux qui connaissent la nature savent que la réponse est « zéro » parce que celles qui ont échappé au plomb se sont envolées. Mais notre classe médiatico-politique, intoxiquée par les sourates de la Révélation écologique, ne sait plus chasser autre chose que « les riches », et voudrait encore nous persuader que les derniers resteront sur la branche en attendant le coup suivant... ■

## LA NUIT DU FOUQUET'S...(SUITE)

tant à gauche qu'à droite. Mais pour l'introduire il faut gagner la confiance.

Le contexte n'y prête pas. Ce qui prévaut est le sentiment d'une injustice croissante. Il est une publicité à la télévision dont le libellé me choque. Celle d'*Euromillions* et cette invite « devenez scandaleusement riche ». Ce qui se produit dans nos sociétés ce sont tous ceux qui deviennent scandaleusement pauvres.

La politique et le comportement du Président de la République accroissent le sentiment et la réalité d'une fracture sociale de plus en plus béante.

L'autre soir Bertrand Renouvin avait pour invités aux *Mercredis de la NAR (Nouvelle Action Royaliste)*, « le couple qui fait trembler l'Élysée », Monique et Michel Pinçon-Charlot.

### Les oligarques

Trembler ? Vraiment ? C'est là sans doute une accroche propre à aguicher les journalistes. Il n'en demeure pas moins que le

diagnostic fait mal.

« *Je vais aller dans un monastère si je suis élu* », annonça Nicolas Sarkozy. Pour monastère il a choisi le *Fouquet's* et les célébrants avaient pour noms Lagardère, Bouygues, Bolloré... la nuit du *Fouquet's* n'a pas de fin. Ce n'est pas *Euromillions* c'est le bouclier fiscal, la suppression de la publicité (un bien en soi) enlevée aux chaînes publiques au profit de Bouygues, et j'en passe, qui ont rendu les riches plus riches encore. L'affaire Bettencourt, le nom d'Éric Woerth ne font-ils pas songer aux « copains et aux coquins ». Ils existent sous tous les régimes. Il en est à gauche comme à droite. Mais avec un peu d'ironie, je conseillerai aux « coquins » de pratiquer leur « coquinerie » avec réserve et mesure.

Lorsque les privilégiés deviennent des oligarques la coupe est pleine. *Caveant Consules*. Prenez garde, consuls.

Le vieil adage ne doit pas être oublié. Il est aujourd'hui de rigueur. ■

## AU FIL DES JOURS... (SUITE)

l'Assemblée nationale : le recours à la dictature. Que ceux qui ne peuvent s'empêcher de jouer à la guerre civile y réfléchissent pendant qu'il est encore temps ! ■

1. Le ministre est aussi maire de Chantilly. Une question vient à l'esprit : où ce diable d'homme trouve-t-il le temps d'exercer pleinement ses trois fonctions (ministre, trésorier de l'UMP et maire), ou bien n'est-il qu'une machine à signer ? Inquiétant, non ?

2. De quel droit lui interdire d'aller dîner chez Mme Bettencourt ?

\*

**De quelques faits dont l'hebdomadaire *Challenge* a fait sa rubrique *Regards* (lecture de vacances) :**

- 1,7 cotisant pour 1 retraité français aujourd'hui, contre 4 pour 1 en 1960.
- 34 % des Françaises et 42 % des Français souhaitent créer leur entreprise.
- Un Français produit 390 kg de déchets ménagers par an, deux fois plus qu'il y a quarante ans.
- Avec 780.000 tonnes par an, la France est le premier utilisateur européen de pesticides. Et le troisième mondial derrière les États-Unis et le Japon.
- La France compte 50.000 bistrotts aujourd'hui, dix fois moins qu'en 1914.
- 30 % du trafic automobile dans les villes est généré par des conducteurs cherchant une place de stationnement.
- Paris compte 2,8 taxis pour 1.000 habitants. À New York, c'est 11,1.
- Les amendes des radars ont rapporté 500 millions d'euros à l'État en 2009, contre 450 millions en 2008.

- À partir de 2010, les Allemands âgés de plus de 65 ans seront plus nombreux que ceux âgés de moins de 20 ans.
- D'ici à 2050, la population allemande devrait passer de 82 à 68 millions. La France compterait 70 millions d'habitants.

\*

- Budget américain de la Défense en 2009 : 667 milliards de dollars. C'était 316 milliards en 2001.
- 708 milliards de dollars : c'est le montant du programme du chasseur américain *F-35* de Lockheed Martin. Soit 23 fois plus que l'*A 400M*.
- Seules 1 % des entreprises américaines exportent et 58 % d'entre elles vers un seul pays.
- Les États-Unis rassemblent 5 % de la population planétaire et consomment 25 % de la production mondiale de pétrole.
- Les ventes annuelles de boas et de pythons représentent 1,8 milliard de dollars aux États-Unis.

\*

- 1.753 tirs pour la fusée russe *Soyouz*. Le lanceur européen *Ariane* en compte 193.
- 57 réacteurs nucléaires sont en construction dans le monde, dont 23 en Chine et 10 en Russie.
- La Chine comptait pour 17 % des ventes publiques d'œuvres d'art en 2009, le Royaume-Uni 21 % et les États-Unis 28 %.
- En un an, le prix de la tonne d'ail est passé de 170 à 1 200 dollars en Chine, où le bulbe est considéré comme un remède antigrippe A.
- 200 millions d'étudiants seront dans l'enseignement supérieur en 2015, contre 100 millions en 2000 ; 55 % d'entre eux seront chinois ou indiens.

Ainsi va le monde ...

Le gaullisme se confond avec l'histoire de la France. Il en est une expression forte, mais non pas exceptionnelle. Ce que je veux dire c'est que le gaullisme s'inscrit parfaitement dans la continuité de notre Histoire, d'une histoire où les héros ont été davantage des Résistants et des fondateurs que des conquérants. Seul Napoléon fait exception. De Vercingétorix à Clemenceau en passant par Geneviève de Paris ou Jeanne d'Arc : des Résistants. D'Hugues Capet à Napoléon législateur en passant par Louis XI et Richelieu : des fondateurs. Charles de Gaulle appartient à ces deux ordres à la fois : par un acte de Résistance, entré dans l'Histoire, il a pu être par deux fois le restaurateur de l'État, et à ce titre, fondateur d'une République moderne, dont l'esprit, quoiqu'on en ait dit, lui survit.

On a souvent dit du gaullisme qu'il est, essentiellement, une attitude. Alors, partant de là, beaucoup se sont imaginé qu'il suffisait de feindre une attitude pour s'inscrire dans une fidélité que le contenu même de l'attitude rendait vite douteuse.

Le Général s'est battu toute sa vie pour une conception exigeante de la souveraineté. N'est-elle pas la première de lois internationales, celle qui protège les États faibles des États forts ? A Londres, en 1940, il n'apportait pas seulement l'appoint des troupes françaises libres aux Alliés, il prévenait leur propre ambition hégémonique en sauvegardant, auprès d'eux la souveraineté française, sans laquelle nous n'aurions retrouvé qu'une liberté d'emprunt. Exister par soi-même : telle est sans doute la pensée la plus fondamentale du gaullisme. Elle illustre son action comme elle explique ses refus.

En réalité, le Général appartient à cette race si rare des hommes qui, à la fois, pensent et agissent : il apparaît comme un philosophe et un acteur de l'Histoire.

Du gaullisme, on a donné bien des définitions, alors je vais en suggérer une de plus : je dirai que le gaullisme, aujourd'hui comme naguère, c'est de ne pas céder aux circonstances, c'est-à-dire, en fin de comptes, aux apparences. Le gaullisme, comme tous les grands desseins, est une entreprise nécessairement inachevée.

Toute notre Histoire, disait le Général, c'est l'alternance des immenses douleurs d'un peuple dispersé et des fécondités des grandeurs d'une Nation libre sous l'égide d'un État fort.

Ce que le Général a voulu pour la France reste à faire et à refaire tous les jours. Nous savons que les Institutions qu'il a laissées en sont le moyen. Mais ce moyen n'est pas magique, il ne garantit que ce qu'il est. Le reste dépend de la force des âmes et du caractère des hommes.

Maurice Chaudillon.

ÉTÉ 2010

MON CHER JACQUES,

LE TEMPS PASSE VITE ! UN AN S'EST ÉCOULÉ DEPUIS MA DERNIÈRE LETTRE, CEPENDANT TU VAS VOIR QUE LE TEMPS NE FAIT RIEN À L'AFFAIRE ET QUE TOUT RESTE FIGÉ.

SEPTEMBRE 2009

- LA GRIPPE PORCINE OCCUPE L'ESSENTIEL DES MÉDIAS. DIFFICILE DE DÉMÊLER CATASTROPHISME ET OBJECTIVITÉ, EFFETS D'ANNONCES ET RÉELLE PRÉVENTION. EN TOUT CAS NUL NE SE POSE LA QUESTION D'ODÙ VIENNT OU DE QUEL LABORATOIRE EST SORTI CE VIRUS A/H1N1.
- BARROSO A ÉTÉ RÉÉLU À LA TÊTE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES... LA CRÉDIBILITÉ DE L'EUROPE DÉJÀ MAL EN POINT NE VA PAS SE RENFORCER !
- DÉBUT D'UNE FABLE « LA CIBLE, L'AMBITIEUX, LE LAMPISTE, LE MYTHOMANE ET L'ESCROC » JOUÉ ET MISE EN SCÈNE AU PALAIS DE JUSTICE. D'ENTRÉE DE JEU L'AMBITIEUX TACLE LA CIBLE, LA CIBLE CONFOND PRÉVENUS ET COUPABLES. LE SPECTATEUR VA AVOIR DU MAL À Y VOIR CLAIR. *À SUIVRE.*
- EN PARLANT D'ESCROC, IL SEMBLE QUE LE PS EST FAIT SIENNE LA PHRASE DE STALINE « L'IMPORTANT N'EST PAS LE NOMBRE DE VOTANTS MAIS LE NOMBRE DE BULLETINS DÉCOMPTÉS ». ON S'EN DOUTAIT MAIS FINALEMENT LES ESCROCS ONT RAISON PUISQU'ILS SONT TOUJOURS LÀ ET SE FONT VOLONTIERS DONNEURS DE LEÇONS DE MORALE.

OCTOBRE 2009

- LA MONARCHIE RÉPUBLICAINE SE PORTE BIEN ! LE PRINCE JEAN, EN DEUXIÈME ANNÉE DE DROIT, EST PROPOSÉ À LA TÊTE DE L'EPAD, LE PLUS GRAND QUARTIER D'AFFAIRES D'EUROPE. ÉVIDEMMENT IL EST DIFFICILE DE PARLER DE NÉPOTISME PUISQU'IL NE S'AGIT PAS DU NEVEU DU ROI QUI LUI-MÊME N'EST PAS LE PAPE MAIS ENFIN...
- CERTAINS MINISTRES ISSUS DE LA GAUCHE ME FONT PENSER À CEUX DONT TU PARLAIS QUAND TU ÉVOQUAIS LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT SOUS LE MARÉCHAL PÉTAINE ! TÙ VOIS, LE TEMPS PASSE PLUS VITE QUE LES HABITUDES.

NOVEMBRE 2009

- LA RÉPUBLIQUE CONTINUE À SE VOILER LA FACE AVEC LA... BURGÂ ! QUE D'AGITATION ET DE TEMPS PERDU DANS UN PAYS OÙ LA SÉPARATION DER L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE REMONTE À PLUS D'UN SIÈCLE. POUR UNE FOIS NOTRE PRÉSIDENT A ÉTÉ CLAIR EN PRÉCISANT QUE « LA BURGÂ N'ÉTAIT PAS LA BIENVENUE SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ». PENDANT CE TEMPS LES SUISSES VOTENT CONTRE LA CONSTRUCTION DE MINARETS. *À SUIVRE.*
- « BOMBARDIER », LE CONSTRUCTEUR CANADIEN, VA FOURNIR À LA SNCF DES TER POUR HUIT MILLIARDS D'EUROS. NOUS ATTENDONS TOUJOURS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EN FRANCE ET EN EUROPE. IL EST VRAI QU'AVEC LES CONSEILLERS DU PRÉSIDENT NOUS RISQUONS D'ATTENDRE ENCORE LONGTEMPS !

DÉCEMBRE 2009

- SUITE À LA TRAHISON DE NOS « ÉLITES » DE L'UMP, LE TRAITÉ DE LISBONNE A ÉTÉ RATIFIÉ PAR LES VINGT-SEPT ÉTATS DE L'UNION. LA DÉMOCRATIE EST UN SYSTÈME EXTRAORDINAIRE. ON N'EST MÊME PAS OBLIGÉ DE TENIR COMPTE DE L'AVIS DU PEUPLE.
- MALGRÉ LES APPELS DE NOTRE SÉMILLANTE MINISTRE DE LA SANTÉ À CONSOMMER SANS MODÉRATION LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE A/H1N1, IL SEMBLE QUE LES FRANÇAIS, QUE NOS TÊTES D'ŒUF CONSIDÈRENT TROP SOUVENT COMME DES DEMEURÉS, NE SOIENT PAS CONVAINCUS DE CETTE ABSOLUE NÉCESSITÉ. DIFFICILE DE FAIRE LA PART DES CHOSES ENTRE CETTE DERNIÈRE ET « LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ».

JANVIER 2010

- UN SONDAGE QUI NE VA PAS TE SURPRENDRE : 67 % DES FRANÇAIS N'ONT CONFIANCE NI DANS LA DROITE NI DANS LA GAUCHE POUR GOUVERNER LE PAYS. SANS DOUTE LA DÉPRIME D'APRÈS FÊTES !
- UN TREMBLEMENT DE TERRE A DÉVASTÉ HAÏTI, LES DIRIGEANTS EUROPÉENS SE SONT TOTALEMENT DÉSINTÉRESSÉS DE CE DRAME ET ONT LAISSÉS LES ÉTATSUNIENS IMPOSER LEURS MODES OPÉRATOIRES. ON MESURERA LES CONSÉQUENCES DE CET ÉTAT DE FAIT DANS QUELQUES MOIS.
- TU AS RETROUVÉ TON AMI PHILIPPE SÉGUIN. DIS-LUI QUE TOUS LES DEUX VOUS MANQUEZ TERRIBLEMENT.

FÉVRIER 2010

- LES DIRIGEANTS FRANÇAIS DÉCOUVRENT QUE L'EUROPE N'INTÉRESSE PAS LES ÉTATSUNIENS, SEULS COMPTENT POUR CES DERNIERS L'ASIE POUR LE COMMERCE ET LE MOYEN ORIENT POUR FAIRE TOURNER LES USINES D'ARMEMENT ET RÉCUPÉRER LE PÉTROLE. JE TE LE DISAIS AU DÉBUT DE CETTE LETTRE, RIEN DE CHANGÉ DANS LE ROYAUME DE L'ONCLE SAM.
- UNE TEMPÊTE A DÉVASTÉ LA VENDÉE ET LA CHARENTE-MARITIME - CINQUANTE-TROIS MORTS - ET L'ON DÉCOUVRE UN PEU TARD L'INCURIE DES ÉLUS ET DES POUVOIRS PUBLICS QUI ONT LAISSÉ DES INCONSCIENTS CONSTRUIRE SUR DES TERRAINS PLUS BAS QUE LE NIVEAU DE LA MER, DERRIÈRE DES DIGUES PEU DU MAL ENTRETENUES ! TOUJOURS LA MÊME HISTOIRE, CENT, MILLE FOIS RECOMMENCÉE DE L'ÉLU QUI DIT « OUI » POUR UNE VOIX DE PLUS.

MARS 2010

- POUR LA MAJORITÉ, RETOUR DU FRONT DANS LA DOULEUR ET LES LARMES. QUELLE DÉCULOTTÉE ! VINGT-DEUX RÉGIONS SUR VINGT-CINQ POUR LA GAUCHE ET UNE SEULE POUR LA MAJORITÉ EN MÉTROPOLE (L'ALSACE). LE PLUS MAUVAIS SCORE POUR LES PARTIS DE GOUVERNEMENT SOUS LA VE RÉPUBLIQUE. DE PLUS, LA FN, QUE NOTRE PHÉNIX A VOULU TERRASSÉ, RENAÎT DE SES CENDRES AVEC 9,2 % DES VOIX DANS LES RÉGIONS DANS LESQUELLES IL A PU SE MAINTENIR AU SECOND TOUR. C'EST LA FAUTE À VOLTAIRE, C'EST LA FAUTE À ROUSSEAU, NON C'EST LA FAUTE À LA CRISE, NOUS N'Y SOMMES POUR RIEN ! MALGRÉ UNE TRÈS FORTE ABSTENTION (53,7 % AU PREMIER TOUR ET 48,8 % AU SECOND) TOUS SONT SATISFAITS... MÊME LES PERDANTS... TROIS RÉGIONS, C'EST MIEUX QUE ZÉRO ! APRÈS RÉFLEXION ILS DOIVENT REGRETTER DE NE PAS EN AVOIR EU ZÉRO CAR LORS DE LA PROCHAINE ÉLECTION EN N'EN GAGNANT QU'UNE ILS AURAIENT FAIT 100 % DE RÉSULTATS. UN RÊVE !
- VIVEMENT LE MOIS DE JUIN ET LA COUPE DU MONDE DE FOOT QUE LES FRANÇAIS VONT SÛREMENT GAGNÉS ! FINIS MAUVAISE HUMEUR ET MÉCONTENTEMENTS EN TOUS GENRES !

AVRIL 2010

- UN VOLCAN, L'ÉYJAFJÖLL, EN ISLANDE, BLOQUE LE TRAFIC AÉRIEN DANS LE NORD DE L'EUROPE DURANT PLUS D'UN MOIS. LE MORAL DANS LES CHAUSSETTES, NOS DIRIGEANTS ONT UN TEINT DE CENDRE.
- LA GRÈCE EST AU BORD DE LA FAILLITE, LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE JOUE À FOND... MME MERKEL REFUSE DE L'AIDER. DES DÉPUTÉS ALLEMANDS PROPOSENT AUX GRECS DE LEUR VENDRE QUELQUES ÎLES POUR SE RENFLOUER. RÉPONSE DE CES DERNIERS : « RENDEZ-NOUS L'ARGENT ET L'OR QUE VOUS NOUS AVEZ VOLÉS DURANT LA GUERRE ». LE BLEU-TURQUOISE N'EST DÉCIDÉMENT PAS COMPLÉMENTAIRE DU VERT DE GRIS.

MAI 2010

- L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAÏ RÉJOUIT UN EX PREMIER MINISTRE, PAR AILLEURS SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE L'UMP, JEAN-PIERRE RAFFARIN, QUI DÉCLARE LORS D'UN ENTRETIEN RADIOPHONIQUE MATINAL QU'IL CONVIENT DE NE PAS CONTRARIER NOS AMIS CHINOIS EN LEUR PARLANT DES DROITS DE L'HOMME. « CE N'EST DANS L'INTÉRÊT DE PERSONNE DE VOIR LA CHINE EN GRANDE DIFFICULTÉ. LA CHINE EST LE BANQUIER DU MONDE. LES CHINOIS FINANCENT LE DÉFICIT AMÉRICAIN. LA CHINE A QUITTÉ LA ROUTE DE LA DICTATURE (!), MÊME SI ELLE NE CORRESPOND PAS AU MODÈLE DE DÉMOCRATIE OCCIDENTALE. » IL EST VRAI QUE NOTRE PRÉSIDENT AVAIT DÉCLARÉ PEU DE TEMPS AVANT « QU'IL N'ÉTAIT PAS POSSIBLE DE METTRE CE GRAND PAYS AU BAN DE L'HUMANITÉ ». SANS DOUTE FAUT-IL DONNER À « GRAND » LE SENS D'ÉTENDUE TERRITORIALE.
- ENFIN UNE BONNE NOUVELLE : LA FRANCE EST CHOISIE PAR L'UEFA POUR ACCUEILLIR L'EURO 2016. OUF ! LA QUALIFICATION EST CERTAINE !

JUIN 2010

- AU SECOURS JACQUES, LA FRANCE EST EN DÉROUTE ! RIEN NE VA PLUS ! LES DIEUX DU BALLON ROND NE SONT PLUS DES DIEUX MAIS DES GARÇONS MAL ÉLEVÉS, TROP PAYÉS, INCAPABLES DE CHANTER « LA MARSEILLAISE ». LEUR ENTRAÎNEUR EST DEVENU LA BÊTE NOIRE DE TOUT UN PEUPLE ET D'UN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE QUI COMPTAIT SUR LUI POUR REDONNER LE MORAL AUX FRANÇAIS. LE MINISTRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A ÉTÉ PROMU AMBASSADEUR SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE, DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA FFF. ON SAIT TOUT FAIRE DU CÔTÉ DE L'ÉLYSÉE, MÊME ENTRAÎNER UNE ÉQUIPE DE PIEDS CASSÉS ! CES JOUEURS QUE L'ON ÉTAIT PRÊT À DÉCORER DE LA LÉGION D'HONNEUR... DES INGRATS !
- PLUS SÉRIEUSEMENT ET BEAUCOUP PLUS TRISTEMENT, LA FRANCE A PERDU L'UN DE SES PLUS GRANDS MÉDECINS, LE PROFESSEUR JEAN DAUSSET, QUATRE-VINGT-DOUZE ANS, IMMUNOLOGISTE, PRIX NOBEL DE MÉDECINE EN 1980 POUR UNE DÉCOUVERTE DÉTERMINANTE DANS LA RÉUSSITE DES GREFFES D'ORGANE, LE SYSTÈME DES GROUPES TISSULAIRES HLA (HUMAN LEUCOCYTE ANTIGEN). ÊTRE UN GÉNIE ET MOURIR DURANT UNE COUPE DU MONDE DE FOOT N'EST PAS COMPATIBLE !

JUILLET 2010

- JE VIENS DE SILLONNER MADAGASCAR DU NORD AU SUD AVEC UNE INCURSION À L'EST ET J'EN REVIENS AVEC UN SENTIMENT D'INACHEVÉ ET LA CERTITUDE QUE NOUS SOMMES DES LÂCHES EN NE DÉNONÇANT PAS LA MAINMISE DE LA CHINE SUR LA GRANDE ÎLE. SANS AUCUN SCRUPULE LES CHINOIS METTENT LA MAIN SUR LES RICHESSES MALGACHES - ET AFRICAINES - EN ASSERVISSANT OU EN AFFAMANT DES PEUPLES COMME NE L'A JAMAIS FAIT

LA FRANCE COLONIALE. TOUT CELA AVEC LE SOUTIEN DE GOUVERNEMENTS CORROMPUS PRÊTS À SAUTER DANS LE PREMIER AVION EN PARTANCE POUR UN QUELCONQUE PARADIS FISCAL. DANS UN DES PAYS LES PLUS PAUVRES DE LA PLANÈTE, LES CHINOIS TROUVENT LE MOYEN DE VENDRE - À PERTE - DES PRODUITS AUTREFOIS FABRIQUÉS SUR PLACE, DÉVELOPPANT AINSI UN CHÔMAGE MASSIF. TOUT CELA DANS LE BUT DE METTRE LA MAIN SUR DES RICHESSES NATURELLES - MINES, TERRES AGRICOLES OU PÉTROLE - QU'ILS OBTIENDRONT EN ÉCHANGE DE LA FABRICATION D'UNE MAUVAISE ROUTE OU D'UN HÔPITAL SANS ÉQUIPEMENT. UN SCANDALE, NON UNE ESPÈCE DE GÉNOCIDE, SANS BRUIT ET AVEC LE SOURIRE... JAUNE DES POPULATIONS QUI SUBISSENT, SANS POUVOIR RÉAGIR FAUTE DE MOYENS ET D'HOMMES POLITIQUES PROBES ET HONNÊTES. OÙ EST LA VOIX DE LA FRANCE SI PROMPTE À DÉNONCER LES ATTEINTES AUX LIBERTÉS DANS LES PAYS OÙ IL N'Y A PAS DE RICHESSES NATURELLES ? OÙ EST LA VOIX DE L'EUROPE PORTEUSE D'UNE SOI-DISANT CIVILISATION DE PARTAGE ET DE FRATERNITÉ ? DES LÂCHES TE DIS-JE.

### AOÛT 2010

- LES FRANÇAIS SONT EN VACANCES, CHEZ EUX OU AILLEURS. ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE, NON ENTRE LE TOUR DE FRANCE ET LES CHAMPIONNATS D'EUROPE D'ATHLÉTISME, APRÈS AVOIR FEUILLETÉ LES PAGES D'UN MAGAZINE POPOLE OÙ NS, PAS BASÉ, S'EXHIBE AU BRAS DE MME DU CÔTÉ DE SAINT-TROPEZ, ILS PARLENT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE ET DE LA RENTRÉE « QUI VA ÊTRE COMPLICQUÉE ». L'ÂGE DE LA RETRAITE... AH ! - CERTES IMPORTANT -, DE CHERCHER LES MOYENS POUR DONNER DU TRAVAIL AUX PLUS DE CINQUANTE ANS QUE LES ENTREPRISES RÉPUGNENT OU NE VEULENT PAS EMPLOIER. NE CONVIENT-IL PAS D'ÉLABORER UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EN PROTÉGEANT LES FABRICATIONS EUROPÉENNES CONTRE CELLES PROVENANT DE PAYS OÙ L'ON EXPLOITE LES SALARIÉS ET OÙ L'ON FAIT TRAVAILLER LES ENFANTS ? QUE PENSER DE CES CHINOIS QUI NE NOUS ACHÈTENT QUE CE QU'ILS NE SAVENT PAS FABRIQUER. D'AILLEURS LE LAPS DE TEMPS S'ÉCOULANT ENTRE LEUR NON SAVOIR-FAIRE ET LEUR SAVOIR-FAIRE EST DE PLUS EN PLUS COURT... D'AUTANT PLUS QUE NOUS LEUR FOURNISSONS TECHNOLOGIE ET MODE D'EMPLOI. NOUS VERRONS DANS PEU DE TEMPS LES CHINOIS VENDRE DES TGV DANS LE MONDE ENTIER GRÂCE À NOS CHERS VOISINS D'OUTRE-RHIN, IL EN SERA DE MÊME UN PEU PLUS TARD AVEC LES VOITURES ET LES AVIONS. NOUS SOMMES DÉJÀ ENVAHIS - ET LES RISQUES POUR LA SANTÉ SONT GRANDS - DE PRODUITS ALIMENTAIRES, DE MATÉRIELS ÉLECTROMÉNAGERS, DE JOUETS, VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET AUTRES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE. NON, MONSIEUR ALAIN MINC(DE RIEN) L'ULTRA LIBÉRALISME N'EST PAS L'AVENIR DES PEUPLES. IL NE SERT QU'À L'ENRICHISSEMENT ÉHONTÉ D'UNE CASTE DE PRIVILÉGIÉS AMORAUX ET PRÉTENTIEUX.

TU VOIS JACQUES, LORSQUE TU REVIENDRAS IL TE SUFFIRA DE T'ASSEoir DERRIÈRE TON BUREAU ET DE REPRENDRE LA PHRASE LÀ OÙ TU L'AVAIS LAISSÉ. RIEN N'A CHANGÉ...

À L'ANNÉE PROCHAINE, JE T'EMBRASSE.

GEORGES AIMÉ

# DÉBOUSSOLÉS

## (suite)

*par Paul KLOBOUKOFF*

### Education : resserrer les liens avec les parents

**D**EPUIS la suppression de la peine de mort, la clémence de la Justice progresse à grands pas ; bientôt les fessées seront interdites en France, comme elles le sont dans d'autres pays d'Europe. De nouvelles possibilités s'ouvriront à des enfants (dûment conseillés) de traîner leurs parents devant les tribunaux. Cela renforcera probablement l'autorité parentale qui en a tant besoin. Dans les écoles et les collèges, les enseignants, consternés par la montée de l'indiscipline, de la violence juvénile et de l'absentéisme, savent déjà à quoi s'en tenir. Pour que les braves petits (et plus grands) fassent plus régulièrement acte de présence, des cerveaux ont imaginé qu'il serait motivant de donner des primes, des récompenses aux assidus et à leurs classes. S'instruire (à peu de frais) est à l'évidence une corvée, un sacrifice, et non un immense privilège, dont de très nombreux enfants du monde sont privés. Fort heureusement, l'expérimentation a fait un flop. Mais le seul fait qu'une telle proposition ait été prise au sérieux et testée est révélateur de l'état d'abandon, de démission, de résignation, de détresse, de décrépitude dans lequel se trouvent notre système scolaire et ses principaux décideurs. L'effolement s'est installé dans la conception et la gestion des relations entre les élèves, le corps enseignant et les parents, en particulier, ainsi qu'avec les administrations locales et nationales. Voilà une prometteuse préparation de l'avenir.

Les missions du système scolaire ne sont-elles pas trop ambitieuses, imprécisément définies et circonscrites, contribuant à créer ou à amplifier les problèmes. Ainsi, par exemple, la scolarisation des bambins dès l'âge de trois ans, bientôt de deux ans, comporte, certes, des avantages pour les parents libérés de gardes de leurs enfants jugées contraignantes, stérilisantes et/ou coûteuses. Elle évite aux parents de recourir à des puéricultrices. Certains lui attribuent le grand mérite de socialiser, ou « socialiser », les enfants de plus bonne heure, comme si la majorité d'entre eux étaient naturellement asociaux. Et ces « classes » pour tout petits s'apparentent à des garderies où ils sont occupés (jeux, découpages, coloriages, collages, etc.) autant que possible. Mais, ce qui manque le plus aux enfants pendant

ces premières années de leurs vies, c'est la présence, l'affection et l'éducation de leurs parents. « L'école » dès deux ou trois ans éloigne les enfants de leurs parents. Et le mouvement s'amplifie au cours du primaire puis des études secondaires. Le soin d'éduquer les enfants se trouve délégué de fait aux enseignants, qui ne sont pas en mesure de faire autre chose que d'essayer d'instruire leurs élèves suivant les programmes fixés. On peut ainsi déplorer de graves lacunes dans l'éducation des enfants et des jeunes, l'insuffisance de repères et d'orientations permettant de vivre en harmonie avec les parents, avec les proches, la société, de respecter les autres et les biens d'autrui, d'être conscient de ses actes et de leurs conséquences possibles. Bref de comprendre le sens des valeurs (y compris morales) qui sont à la base de notre société et accepter ces valeurs. Qui d'autre que les parents peut, dès le jeune âge, inculquer ces valeurs en les rendant vivantes, par l'exemplarité, en particulier, car avec l'explication et la recherche de l'adhésion, celle-ci constitue un des moteurs principaux de l'éducation.

Evidemment, « revenir aux pratiques passées » n'est pas envisageable. Il convient cependant d'impliquer davantage les parents, de les réintégrer dans le système éducatif, car la poursuite du chemin emprunté écartant les parents de l'éducation de leurs enfants ne fera qu'aggraver l'insociabilité, l'irascibilité de jeunes, et futurs adultes, voir leur marginalisation, et à approfondir le fossé entre les générations.

En permanente évolution, l'enseignement d'aujourd'hui se différencie toujours plus de celui d'hier, tant dans le contenu, que par les niveaux atteints et par les méthodes pédagogiques, qui intègrent (progrès indiscutable) chaque jour d'avantage l'usage de l'informatique, d'Internet et de la vidéo communication. Des changements des modes de pensée et de « réflexion » s'opèrent. On réfléchit ou on raisonne moins et on sollicite moins sa mémoire puisque les réponses aux questions se trouvent sur Internet et qu'on peut les y trouver en quelque clics. Les parents et les aïeux n'ont pas les mêmes réflexes et ont rarement

**DÉBOUSSOLÉS... (suite)**

eu les formations (et les motivations ?) appropriées. Ces différences d'approche ne favorisent pas la compréhension mutuelle et les échanges intergénérationnels. Secoué, le vocabulaire lui-même bouge. On ne finit plus, on ne termine point, on n'achève pas, on finalise. On ne regarde plus, on n'observe plus, on scrute encore moins, on visualise. On ne confirme plus, on valide. On clique, on zappe, on connecte, on surfe, etc. Les adultes, jeunes ou vieux, se doivent d'apprendre pour ne pas être déconnectés.

À côté de cela, une grande médaille du mérite est toujours décernée à Internet et à toutes les ouvertures qu'il offre : téléchargements variés (y compris ceux qui sont illicites), accès aux jeux de hasard et aux paris en ligne, aux réseaux sociaux (*Twitter, Facebook...*) et, bien entendu, possibilités d'achats en ligne d'un peu tout, toujours très avantageux et en pleine expansion (pub *dixit*). On est moins dithyrambique sur les escroqueries et les falsifications que facilite la toile ainsi que sur les risques de mauvaises « rencontres » (de prédateurs pédophiles, par exemple, de violeurs potentiels ou d'autres malfrats) dans les réseaux, sur les « blogs » et lors des « chats ». On semble aussi découvrir que l'anonymat permet de diffuser des calomnies ravageuses, de désinformer et de répandre très vite n'importe quelle propagande, de la faire pénétrer dans les familles. Le cas du jeune auteur de « rapp » violent incitant à attaquer et à tuer les « keufs » (policiers) est édifiant ; il appelle d'urgence une prise de conscience et des réactions à la hauteur des risques qu'encourt notre société. Là encore, la loi et la justice peinent à définir les infractions et à les sanctionner. Identifier et localiser les auteurs des « méfaits » n'est, en outre, pas des plus faciles.

### **Évolutions sociétales, protection de l'enfant et éducation**

Respectant l'esprit de l'UE, l'union libre ou concubinage, le PACS et le mariage se concurrencent en France. Les deux premières formules offrent aux partenaires plus de souplesse pour s'unir et se séparer et de liberté que le mariage. Elles sont ouvertes aux homosexuels désirant former couple. Le mariage, pas encore. Malgré les pressions des lobbies intéressés et leurs soutiens artistiques, associatifs, politiques et médiatiques. Tandis que le mariage

recule, l'union libre et le PACS progressent. Pourtant, la sécurité et la protection des enfants n'y gagnent pas. Au contraire. En cas de séparation des couples (phénomène devenu banal, et envisagé dès le jour de l'union), les enfants ne bénéficieront automatiquement de l'attention et de l'assistance éventuelle du juge aux affaires familiales que lors de la dissolution de mariages. Même lors de divorces par consentement mutuel. Pourquoi cette différence avec les enfants d'unions libres et de PACS, dont les situations peuvent être plus complexes et précaires. La société et la « famille » évoluent vite, l'enfant a de plus en plus besoin d'être protégé. Le droit peine à suivre.

L'adoption est un phénomène sociétal en expansion. En France, sur environ 4.000 enfants adoptés annuellement, 3.000 proviennent de l'étranger. La convention internationale signée à La Haye en 1993 ne semble pas apporter les garanties nécessaires pour protéger les enfants (et leurs parents biologiques) et normaliser les procédures d'adoption. Les médias ne nous parlent plus des suites de l'aventure calamiteuse tchadienne, de « l'enlèvement » de ces enfants dans lequel une ONG était impliquée et qui avait fait grand bruit. De même, les vicissitudes qui avaient perturbé et entravé des tentatives d'adoptions d'enfants haïtiens à la suite du cataclysme qui avait frappé leur pays, ainsi que les révélations de trafics « familiaux » d'enfants sont déjà presque sorties de l'actualité. Cependant, les problèmes demeurent. Les conditions et les procédures à suivre varient aussi suivant les pays des candidats à l'adoption. Dans certains pays, la possibilité d'adopter est réservée aux couples infertiles.

En France, c'est plus embrouillé. Un couple marié depuis plus de deux ans ou dont les conjoints ont plus de vingt-huit ans peut postuler à l'adoption. « Les concubins ou les pacsés ne peuvent pas adopter ensemble un enfant, mais individuellement, c'est possible, y compris pour les homosexuels » (*Wikipédia*). L'enfant n'acquiert, dans ce cas, qu'un parent (père ou mère) légal, hétérosexuel ou non. Peut-on considérer que l'intérêt de l'enfant est la priorité du législateur ou regretter que ce soit la satisfaction des demandeurs et le goût du jour qui prédominent ? Ces particularités expliquent sans doute en partie l'insistance avec laquelle certains réclament l'institution du mariage entre des personnes du même sexe ... qui constituerait un

**DÉBOUSSOLÉS... (suite)**

grand pas vers la possibilité pour les homosexuels d'adopter ensemble des enfants. Que de contorsions juridico administratives pour protéger les enfants convoités ! En partie dues aux hésitations et à l'absence de position claire et nette sur le mariage, normalement réservé aux couples homme-femme... tandis que le PACS a été créé et agencé notamment pour permettre de sceller des unions entre homosexuels. Dans ce domaine, cela ne devrait plus être à la jurisprudence, variable dans le temps et suivant le lieu, de faire la loi.

« L'égalité parfaite » est un nouveau concept que nous devons aux commentateurs de compétitions sportives. C'est la situation, en cours ou en fin de match, de joueurs ou d'équipes qui ont marqué (ou non) autant de buts ou de points, selon les sports pratiqués. Certains pourraient se demander si l'égalité imparfaite existe. Ne serait-ce pas une égalité n'excluant pas l'existence de différences ?

Ces novateurs sont des habitués des confrontations qui opposent généralement des sportifs de même sexe, hommes ou femmes, garçons ou filles, car il a été vérifié que les potentiels, les prédispositions et les performances des concurrents masculins et féminins n'étaient pas égales. L'égalité parfaite n'existe pas entre les deux sexes. Force est de le constater. Il ne peut y avoir, éventuellement, qu'une « égalité imparfaite ». Les dirigeants de l'UE et les nôtres, les féministes ainsi que les égalitaristes d'obédiences diverses récusent cette réalité. S'obstiner à persuader les populations qu'égalité équivaut à identité en tous points, en est synonyme et permet l'interchangeabilité, et à ancrer cette conception de l'égalité avec ses conséquences et attendus dans notre droit ainsi que dans l'organisation de la société se révèle être une erreur funeste. Elle pousse, notamment, à ne plus réserver les statuts de mari et de femme, de père et de mère à des personnes de sexes opposés... et complémentaires. Elle sème la confusion, le désordre ; elle conduit à tourner autour du pot et à rechercher des solutions juridiques et administratives emberlificotées pour répondre, au cas par cas, aux situations qui se présentent.

Les enfants ne participent que rarement aux décisions des nombreuses séparations des couples (mariés, pacsés ou en

union libre) lors de la « décomposition de leur famille » et au choix du nouveau partenaire lors de la « recomposition d'une autre famille ». Ils ne choisissent pas plus le « parent » avec lequel ils veulent aller ou rester. Par contre, ils sont le plus souvent des victimes, attristés, déstabilisés, désespérés et contraints de se soumettre aux « libres » choix de leurs « parents ». Ils paient le prix de cette « liberté conjugale ». Evacuer le problème en disant que les enfants seront plus heureux dans une « famille recomposée » (supposée sereine, attentionnée et aimante à leur égard) que dans leur famille d'origine qui « se déchire » (ce qui n'est pas toujours le cas, heureusement), paraît bien léger, et inacceptable. N'est-il pas temps de placer le bonheur et la protection des enfants devant les désirs de changements de partenaires de leurs parents et d'être plus attentifs aux situations et aux devenir de ces enfants soumis à une forme d'adoption, légalisée ou non ? Et il a été question de créer un statut de « beau parent » pour les nouveaux conjoints de parents divorcés. Cela conduirait notamment à accorder une autorité parentale au nouveau beau parent sur les enfants de son conjoint dans la famille recomposée. Une autorité supplémentaire s'imposerait alors légalement à ces enfants, car il ne semble pas envisagé, pour le moment, de déchoir un des parents d'origine de son autorité parentale. La situation en serait-elle plus claire, plus simple, plus saine avec une telle multiplication des autorités sur l'enfant ? On peut douter que cela améliore les relations de l'enfant avec son nouveau beau parent. Et, les couples étant de plus en plus éphémères, que se passerait-il lors d'une nouvelle décomposition et recomposition de la « famille » déjà recomposée antérieurement ? Sans parler des énigmes juridiques liées à la diversité des statuts des couples, surtout si on devait rechercher des solutions « harmonisées » pour des couples mariés, pacsés ou en union libre.

D'un autre côté, il n'est pas certain que la possibilité pour les enfants de porter plainte contre leurs « parents » et de les poursuivre en justice soit un moyen préventif efficace pour limiter les maltraitances ainsi que les conflits et rapprocher les générations. C'est un signe de la désagrégation rampante des « familles » et de l'incapacité des services sociaux, des écoles et des mairies de repérer les « cas sociaux » concernés et d'intervenir.

**DÉBOUSSOLÉS... (suite)**

On peut aussi douter que la sanction des parents pour des fautes ou des manquements de leurs enfants, tels l'absentéisme à l'école ou des délits répétés, soit une bonne idée pour responsabiliser les parents...et les coupables.

D'ardus et douloureux problèmes socio juridiques sont aussi engendrés par la gestation pour autrui (GPA) par des « mères porteuses ». Interdite en France, elle est admise dans d'autres pays, comme les États-Unis et, plus près de nous, en Belgique et au Danemark. Aussi, des couples français font-ils appel à des mères porteuses étrangères sur le sol de leur pays. Notre législation ne semble pas l'interdire ou le condamner. Les enfants nés de cette GPA acquièrent assez aisément la nationalité (américaine, par exemple) de leur pays de naissance, et les parents (biologiques ou intentionnels) peuvent y obtenir la reconnaissance légale de la qualité de mère et de père. C'est sur ces points que les difficultés se concentrent en France. La retranscription d'actes de naissance d'enfants nés de mères porteuses dans l'état civil français n'est pas autorisée. Cela a été confirmé en décembre 2008 par la Cour de cassation qui a invalidé un arrêt de la cour d'appel de Paris donnant satisfaction à des parents demandeurs. Motif : contrariété à l'ordre public. Il ne faut pas encourager la transgression de la loi.

Pour sa part, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (plus brièvement, CCNE) continue de s'opposer à la légalisation de la GPA au nom de l'intérêt de l'enfant et de son équilibre psychologique. Le comité craint aussi que la GPA puisse « porter atteinte au principe de dignité de la personne humaine ou à l'image symbolique des femmes » (Internet : LESINFOS.com). Byzantin ? Ces positions sont, nous le savons, contestées. Et compte tenu de la puissance du phénomène d'imitation « progressiste » au sein de l'Union, et libertaire chez nous, rien ne me semble garantir que ces positions seront durablement tenues.

Autant en emporte le vent des changements sociétaux tandis que la loi et la Justice courent derrière les événements.

**Un autre regard sur le vieillissement en France**

D'après les statistiques de l'INSEE, le « vieillissement » en France ces trente dernières années peut être attribué pour moitié à la relative faiblesse de la natalité. En effet, le pourcentage des moins de vingt ans dans la population chute de 30,3 % à 24,4 % de 1981 à 2010, soit de près de - 20 %. Les Hautes Autorités ne s'en émeuvent pas et ne cessent de répéter que les performances en matière de reproduction sont bien meilleures en France que partout en Europe. N'empêche ! Il n'y a pas de quoi parader et nous rassurer. Cette désaffection montre (outre la diffusion de la contraception et la persistance de nombreux avortements) un malaise tenace et le manque de confiance dans l'avenir de nos « parents potentiels »... de moins en moins jeunes. Les crises à répétition, les menaces de chômage, la difficulté de trouver un emploi stable, ainsi que les insolubles problèmes de logement sévissent évidemment. La politique de population française (peut-il réellement en avoir une avec l'UE ?) a peut-être aussi davantage besoin d'un sérieux réexamen que de « coups de rabots sur les niches fiscales ».

Bien sûr, le vieillissement des vieux, avec les inépuisables centenaires, est mis en exergue, expliqué par le miracle de l'augmentation rapide de l'espérance de vie. On omet de préciser au grand public que presque la moitié (plus de 46 %) de l'augmentation du pourcentage de l'ensemble des personnes de plus de 60 ans est localisée dans l'étroite tranche d'âge des 60-64 ans. Le « baby boom » de l'immédiat après guerre est à l'origine de ce gonflement dans les statistiques démographiques. Il occasionne, nous l'avons presque oublié, une brusque aggravation (qui était très prévisible) des équilibres démographiques et financiers des régimes de retraite.

Cet « autre regard » sur le vieillissement incite à relativiser les conclusions savantes et les certitudes qui sont assénées aux citoyens. Réformer, aménager : oui. Mais en toute conscience et dans la clarté. ■